

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE.
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and arrival times. Includes a section for 'D'ANS A' with various routes and prices.

ALLEMAGNE.—Francfort 14 septembre.

On écrit de Munster, le 14 septembre, à la GAZETTE UNIVERSELLE D'AUGSBURG :
Nous apprenons d'une source certaine que la noblesse de Munster a proposé à S. M. de permettre à l'archevêque de Cologne de venir demeurer dans les biens de sa famille ou au moins de fixer son séjour à Munster sa ville natale.

On écrit de St-Petersbourg, le 1er septembre :
Le colonel Friskine, aide-de-camp de l'empereur Nicolas, et chef de l'état-major de l'armée de la mer Noire, revêtu du caractère de parlementaire, a parcouru, dans le mois de juin, la Circassie, et a eu des conférences avec les principaux chefs circassiens.

Quant au commerce, vous avez de l'or, du blé et des denrées, nous avons du fer. Nous achetons des marchandises chez vous au risque de notre vie; vous nous en vendez en exposant la vôtre.

Dans ce moment, les Circassiens laissent reposer nos troupes, mais ils préparent des forces considérables pour nous attaquer vigoureusement. Trois tribus nombreuses sont encore entièrement indépendantes de la Russie: ce sont celles des Ubazes, des Tschetzentzes et des Tartares avariens.

volontairement aux premières pour faire des incursions dans les provinces russes.
L'armée du Caucase, qui est placée sous les ordres du lieutenant général Golovine, vient d'être renforcée de 10,000 hommes, et celle de la mer Noire, commandée par le général Grabbe, a été augmentée de 8000.

ANGLETERRE.— Londres, 16 septembre.

Le Roi et la Reine des Belges et S. A. R. la duchesse de Kent ont fait une visite hier à S. M. la reine douairière à Bushy Park. S. M. le Roi Léopold s'est rendu après cette visite à Claremont; la Reine des Belges et la duchesse de Kent sont retournées au château de Windsor.

FRANCE.— Paris, le 17 septembre.

MM. le général baron de Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, et plusieurs autres ambassadeurs, ont remis successivement au roi, en audience particulière, les réponses de leurs souverains aux lettres royales de notification de naissance de M. le comte de Paris.

On lit dans un journal suisse, le Beobachter: « Il est certain et vous pouvez l'annoncer publiquement, que le gouvernement de Genève fait sans ostentation et sans bruit tous les préparatifs nécessaires; il a fait examiner par M. le colonel Dufour les fortifications, les arsenaux, les dépôts d'armes et tout ce qui sert à la défense du pays. »

Quelques journaux prétendent que la pétition pour la réforme électorale a réuni 12,000 signatures de gardes nationaux à Paris. Cela fut-il vrai, il faudrait se rappeler que la garde nationale de Paris compte cent mille hommes.

On assure que le ministre a reçu ces jours-ci des dépêches de Constantinople de la nature la plus favorable. Il y a tout lieu d'espérer que l'on parviendra encore une fois à éviter une rupture entre la Porte Ottomane et l'Egypte. Les représentations énergiques des ambassadeurs de France et d'Angleterre, ont décidé le vice-roi à renoncer à ses projets d'indépendance, il a même consenti pour le moment à ne pas réclamer l'héritage de la vice-royauté d'Egypte pour ses descendants, et nous apprenons aujourd'hui qu'il a envoyé au Sultan de riches présents comme gages de réconciliation.

le port d'Alexandrie, et l'on croit qu'il va faire désarmer la moitié de ses bâtiments.

On assure qu' aussitôt après avoir reçu ces nouvelles, le conseil des ministres s'est réuni et que des dépêches ont été expédiées à l'amiral Gallois qui doit revenir immédiatement dans le port de Toulon. Les vaisseaux qui font partie de cette escadre seront ensuite dirigés vers le Mexique.

Il paraît qu'en effet le gouvernement commence à s'inquiéter des suites de nos différends avec le Mexique. Les rapports de notre commandant de l'escadre font connaître les difficultés qui existent dans l'exécution d'une attaque contre la Vera-Cruz et le château de Saint-Jean-d'Ulloa, et l'on fait des armemens considérables à Toulon pour envoyer de nouveaux bâtiments de guerre dans ces parages.

On lit dans le FÉDÉRAL DE GENÈVE les réflexions suivantes sur la conduite du gouvernement de Thurgovie et les graves embarras que son obstination et ses fautes peuvent attirer à la Suisse:

« Nous plaignons sincèrement le gouvernement de Thurgovie, mais nous sommes loin de l'approuver; car c'est à ses fautes que nous devons la fâcheuse position où nous nous trouvons à l'égard de la France.

« C'était déjà une imprudence, en 1832, que de conférer le droit de bourgeoisie au prince Louis, qui s'était déjà signalé à Rome de manière à éclairer sur son compte. Mais enfin ce n'était qu'une imprudence.
« On n'en peut dire autant de la conduite de Thurgovie depuis le retour du prince. L'affaire de Strasbourg avait eu lieu; or la présence à main armée de Louis-Bonaparte, citoyen suisse, sur le territoire français, constituait, à l'égard de la Suisse, le délit le mieux qualifié.

« Supposons que le chef de l'échauffourée de Strasbourg eût été citoyen de Genève, nous l'eussions tenu pour coupable; nos lois le condamnaient. Ouvrez le Code pénal, article 84: « Quiconque aura, par des actions non approuvées par le gouvernement, exposé l'état à une déclaration de guerre, sera puni de bannissement. » Il est impossible que les lois de Thurgovie ne renferment pas quelque disposition semblable; toutes les nations civilisées punissent un pareil délit.

« Mais, dira-t-on, la France ne menaçait point de la guerre, ne se plaignait même en aucune façon. A la bonne heure, absolvons l'inertie du gouvernement thurgovien tant que la France n'a rien dit. Mais dès le 2 avril elle a parlé, qu'a fait alors le conseil de Thurgovie? Nous n'avons à l'apprendre à personne: il n'a rien fait, et il s'agissait pourtant de sauver à la Suisse un déplorable conflit; au lieu de rechercher la conduite du prince Louis, et d'examiner si elle n'avait

Feuilleton.

L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

L'école polytechnique qui a figuré d'une manière si active dans la révolution de 1830, avait eu sa part de la défense en 1814. Sous l'empire tout ce qui avait un bouton militaire était nécessairement soldat. Comme parmi les élèves de cette école quelques-uns doivent appartenir à l'artillerie, un jour pendant les derniers combats de la campagne de France, on vint leur annoncer qu'ils étaient tous canoniers; des pièces furent amenées dans les cours de récréation, et l'exercice de l'épouvillon envahit le temps réservé aux mathématiques.

Après la bataille de Waterloo on organisa à la hâte les moyens de défense que l'on avait préparés dans la population: les fédérés (on appelait ainsi tous les ouvriers et habitants de Paris que la loi n'appelait pas à faire partie de la garde nationale) eurent la mission de défendre quelques points avancés sur les routes menacées; à la garde nationale on assigna les postes des bastions qu'elle avait élevés à diverses barrières de Paris; les lycées mêmes allèrent occuper quelques positions vers la plaine de Montrouge, et cette fois l'école polytechnique fut dirigée vers Vaugirard, Issy, Grenelle. Une batterie de trois pièces fut placée à la barrière du bord de la Seine, qui fait face à Passy. Parmi les élèves qui devaient servir cette batterie se trouvait le jeune Charles... qui à peine âgé de dix-huit ans était entré à l'école à la promotion de 1814, et n'avait pas comme la moitié de ses camarades, l'expérience de premiers combats; animé de la même ardeur, du même enthousiasme, certain aussi de son

courage, il éprouvait pour la première fois les émotions saisissantes d'un danger contre lequel il ne s'était pas encore essayé. Charles arriva dans la soirée du 1er juillet au poste que nous venons d'indiquer; toute la journée on s'était battu du côté de Versailles; le pont du Pecq avait été livré; les Prussiens s'avançaient de ce côté sur Paris, et le soir on savait que leurs avant-postes étaient tout voisins de la ville et qu'ils n'avaient que quelques pas à faire pour une attaque sérieuse.

En avant de la barrière se trouvait un groupe de maisons; l'ennemi aurait pu s'y loger: ordre avait été donné aux habitants, dans la matinée, de partir en emportant tout ce qu'ils voulaient sauver; mais quelque hâte que l'on eût mise à ce démenagement, le soir était arrivé avant qu'il fût achevé, et l'on différa jusqu'au lendemain matin la destruction par le feu et le boulet des maisons condamnées. Cependant on eut la précaution de placer en avant, et par conséquent assez loin de la barrière, une sentinelle qui avait pour consigne de donner l'alarme en cas d'approche. La sentinelle qui fut posée à ce poste de minuit à deux heures, était le jeune Charles, dont nous avons déjà parlé.

On a beau se sentir la résolution assurée et le cœur ferme, je doute que l'esprit soit libre de toute préoccupation pendant les deux heures où l'on fait sa première faction à portée de fusil de l'ennemi. Si à ces dispositions, naturelles aux âmes les mieux trempées, viennent se joindre des circonstances aggravantes, comme une fatigue qu'on n'est pas habitué à supporter, la veille, une imagination vive et mobile, on ne sera point étonné de ce que j'ai à dire de Charles.

Pendant la première partie de sa veille militaire, il marcha avec rapidité, l'arme au bras et tout entier au soin d'explorer du regard à travers l'ombre la campagne qui l'entourait de trois côtés. Tout en marchant, il réfléchissait avec un certain orgueil, une certaine joie, à l'importance de sa vigilance pour ses camarades, pour le poste de la barrière, pour toute la ville, et plus d'une fois le nom et l'action de d'Assas se présentèrent à sa pensée. Mais tout s'use, tout s'épuise, même l'amour-propre, et, au bout d'une demi-heure, cette activité de mouvement et d'attention demandait un instant de relâche. Après avoir été rapidement une dernière fois jusqu'aux limites du terrain qu'il devait

parcourir, il vint se placer au milieu et posa son fusil à terre; au moindre bruit qui se fit entendre au milieu de ce silence toujours incomplet de la nuit, il saisit son arme et reprit sa marche. Puis, rassuré, il mit de nouveau l'arme au pied; cette fois, il posa son bras horizontalement sur le canon en l'appuyant contre la balonnette, et quelques instants après, son menton reposait sur son bras.

Après une longue fatigue, l'inaction à quelque chose de si séduisant, que le corps s'affaisse peu à peu sur lui-même et que la pensée s'allanguit et s'éteint; le corps est encore debout, l'œil est encore ouvert, mais la folle des logis vit seule et déroule comme un monde qui fuit ces rapides images qui se succèdent sans se tenir.

Ainsi nageait dans le vague l'esprit de Charles, quand il lui sembla voir à quelque distance vers sa gauche, bondir, puis s'abîmer en terre, une forme blanche dont les mouvements brusques et saccadés semblaient n'avoir rien d'humain. Son regard s'arrêta plus tendu sur cette apparition, il ne vit donc rien, et déjà s'accusait d'un rêve quand elle reparut sur un autre point; son fusil, vivement attaqué, résonna en tombant. Sans sa main gauche, tandis que son pouce droit s'appuyait sur le chien pour l'armer. La figure restait immobile; il éleva son arme vers l'épaule et d'une voix ferme cria un qui vive qui retentit sur les deux rives du fleuve. A cet appel répondit un lamentable cri, et l'apparition s'éloigna, s'effaça dans la vapeur de la nuit; Charles eût été bien moins troublé, s'il avait vu s'avancer sur lui les ombres et la marche cadencée d'un bataillon prussien; il aurait su ce qu'il avait à faire; là il ne voulait pas, il n'osa pas donner l'alarme: quel ennemi aurait-il pu signaler? D'ailleurs, pendant le reste de sa faction il n'aperçut plus rien; seulement à diverses reprises, mais des points différents, il entendit encore ce cri lugubre qui lui avait répondu, mais il était moins aigu; une fois il crut l'entendre partir d'une des maisons qui étaient derrière lui. Quand on vint le relever peut-être par une mauvaise honte de lui-même, il ne dit rien de ce qu'il avait cru voir ou entendre, et retourna au poste; on trouvant une place vide sur la paille qu'on avait répandue à terre, il ne tarda pas, vaincu par la fatigue, à s'endormir profondément. Il fut tiré de son sommeil par le bruit et le mouvement qui se faisait autour de lui;

pas été contraire aux lois, il n'a songé qu'à une chose, à constater qu'il était bien réellement citoyen de Thurgovie. Mais c'est cette qualité même de citoyen suisse qui le rend coupable envers la Suisse, et en vertu de laquelle il nous compromet. Quand vous aurez nettement, incontestablement établi, si la chose est possible, que Louis-Napoléon est citoyen suisse, en quoi serez-vous plus avancés? La position du cabinet français contre nous ne sera que plus nette et plus forte. Ah! c'est un citoyen suisse, nous dira-t-il! je ne l'avais pas considéré comme tel; c'est comme Français, comme neveu de l'empereur Napoléon que je l'avais épargné; mais s'il est Suisse, c'est à la Suisse à répondre pour lui, car elle est solidaire de ses ressortissants, et n'entend pas apparemment qu'ils aient le privilège de commettre, en pleine paix, des hostilités sur la terre de France. Qu'aurons-nous à répliquer? En droit strict, rien.

» Nous n'avons nullement l'intention d'accuser ou de blesser nos confédérés de Thurgovie, et nous nous fussions abstenus de ces réflexions, si l'on n'avait entrepris chez nous d'exalter leur conduite, et de leur en donner une marque d'approbation formelle. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 10 septembre.

La députation du corps municipal de Madrid a été reçue en audience par la reine : on sait que le corps municipal demande la renonciation au système suivi depuis le mois de décembre. M. le duc de Frias assistait à la réception de la députation. La reine lui a remis entre les mains l'adresse du corps municipal, sans la lire, et elle a adressé quelques paroles à la députation.

L'affaire négociée depuis si longtemps avec la maison Rothschild, reste sans résultat.

Le gouvernement attend avec autant d'impatience que d'anxiété des nouvelles de l'armée du Nord. L'opinion générale paraît être que, dans le cas d'une attaque à fond, contre Estella, le comte de Luchana emportera la place ou il restera sur le champ de bataille.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 13 septembre.

Don Carlos était à Vergara le 10. Un mouvement des christinos pour passer l'Arga du côté de Maneru, avait fait regarder l'attaque d'Estella comme imminente.

On apprend que les christinos se sont portés dans la direction de Peralta. Cette opération pourrait avoir pour but de rétablir la ligne de communication entre Pampelune et la France.

Un événement grave a eu lieu à Artajona et Mendogorra; on assure que dans la première de ces places quatre bataillons ont refusé de marcher contre Estella.

Par suite des dépêches qu'il avait reçues de Madrid le 9, le comte de Luchana a fait partir le 10, dans la matinée, huit bataillons et deux escadrons pour l'Arragon et six bataillons et deux escadrons pour la Castille. L'attaque d'Estella se trouve donc forcément ajournée.

HOLLANDE.

On écrit de Londres, 14 septembre, à l'Avonbode : La réponse de la France et de l'Angleterre à l'Ambassadeur des Pays-Bas n'est pas encore donnée et ne sera sans doute pas avant le départ de Léopold, qui se trouve encore à Windsor. Lord Palmerston s'y est de nouveau rendu mercredi et n'est pour autant qu'on le sache pas encore de retour. On apprend entretemps que l'intention positive des ambassadeurs des puissances du Nord, est pour le cas où cette réponse se ferait attendre encore longtemps, d'insister auprès de Lord Palmerston pour faire cesser cette situation difficile et incertaine.

Je ne puis ici m'empêcher de remarquer qu'on ne peut pas considérer les puissances du Nord comme ayant entièrement abandonné la cause de la Hollande. Il est vrai que dans la réponse qu'ils ont remise la semaine dernière à l'am-

Le jour était venu; il se leva en toute hâte, croyant à une attaque; mais on lui apprit que l'on allait seulement exécuter ce que l'on n'avait pu faire la veille, détruire les maisons qui auraient rendu plus faciles les approches de l'ennemi.

Ces préparatifs réveillèrent en lui le souvenir de sa faction, et sans rien avouer de ce qui lui était arrivé, il demanda au chef de poste s'il ne serait pas humain et prudent de visiter ces maisons vouées à la ruine et s'assurer qu'il n'y avait là personne à sauver, rien à conserver. On lui accorda la permission d'aller avec quatre de ses camarades visiter les habitations sur lesquelles les pièces étaient déjà pointées. Ce fut un triste spectacle pour ces jeunes gens que la vue de ces lieux peuplés et vivants et y avait à peine vingt-quatre heures, maintenant déserts et abandonnés; que ces maisons d'où avaient été enlevés non-seulement tous les meubles, mais encore tous les bois qui pouvaient trouver un emploi ailleurs; les baies manquaient de leurs portes, les fenêtres de leurs châssis.

Les cinq premières maisons dans lesquelles ils entrèrent ne leur offrirent qu'une semblable désolation; ils allaient sortir de la sixième, lorsque près de la porte de la niche que souvent l'on pratique en cet endroit, ils aperçurent étendu sur quelques brins de paille, un corps enveloppé dans une camisole et un jupon de molleton. En approchant ils virent que c'était une jeune fille, dont la tête pâle et amaigrie était cachée dans des flots de cheveux blonds en désordre; sa respiration était faible et lente; lorsqu'on l'eut retirée sur le palier, la fraîcheur du pavé sur lequel elle était étendue la ranima, ses bras se délièrent, et lorsqu'on l'eut mise sur son séant, elle ouvrit des yeux d'un bleu gris, dont la pensée semblait absente; elle avait besoin de secours, d'aliments; Charles avec un de ses camarades la transporta jusqu'au poste improvisé en plein air près de la batterie, et les autres se hâtèrent de terminer une recherche qui ne produisit plus rien.

On s'empressa avec curiosité, avec intérêt autour de la malade, dont les traits portaient encore des restes de beauté; la tête appuyée sur les genoux de Charles, elle accepta avec avidité la nourriture qu'il lui présenta; peu à peu les forces revinrent, mais elle ne répondit rien à tou-

bassadeur néerlandais, et laquelle est très étendue et comprend plusieurs cahiers, on propose quelques plans d'arrangement comme admissibles et plus admissibles que d'autres, et on termine en émettant le vœu que le roi de Hollande puisse se résoudre à concéder quelque chose à la Belgique.

Mais cela a seulement eu lieu dans l'intention de terminer l'affaire s'il est possible et doit aussi être en grande partie attribué à l'influence des circonstances, tandis qu'au surplus on laisse à la décision du roi Guillaume la question de savoir si et jusqu'à quel point S. M. saura et pourra se résoudre à de nouveaux sacrifices.

Le Handelsblad apprend de La Haye que le gouvernement hollandais ne pourra très-probablement prendre cette note en considération, attendu qu'on avait attendu de la conférence une réponse précise et unanime au sujet de l'offre faite par le roi d'accepter les 24 articles, mais non une série de réflexions portant sur diverses dispositions de ce traité et qui pourraient mener à des changements importants qui pourraient renverser complètement les bases d'après lesquelles les 24 articles ont été une fois arrêtés comme irrévocables par la conférence et donner lieu à des complications sans fin.

— La plupart des journaux de la Belgique ont répété l'article belliqueux que le Handelsblad a publié il y a huit jours. Aujourd'hui cette feuille fait remarquer que l'article en question ne provenait pas d'un de ses rédacteurs, que c'était un simple article communiqué. « Nous partageons de tout point, dit le Handelsblad, les nobles et patriotiques sentiments de l'auteur de ce travail et nous en approuvons vivement la tendance. Cependant nous ne voulons pas répondre de tout ce qu'il contient indistinctement, ni le donner pour l'expression de notre opinion. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 18 septembre.

Plusieurs membres de notre conseil communal absents de la séance dans laquelle la protestation a été votée, ont approuvé depuis lors leur signature sur cet acte sans attendre qu'il leur fut présenté à domicile.

— La régence de Bruxelles vient d'accorder le tir à la carabine qui doit avoir lieu dans les journées de septembre à la direction des chasseurs-éclairés (Chasteleer); ont été nommés à cet effet, pour faire partie de la commission directrice : MM. Laeete, Alsteen, Stadel, Rosart et Terrade; ont été nommés commissaires : MM. Dronsart, Pangaert et Delvalck. D'après toutes les apparences, ce sera une des plus belles réunions d'amateurs de tir que l'on ait jamais vues; se trouveront réunis : les chasseurs de Liège, de Mons, Bruges, sans compter les sociétés bourgeoises.

— Les blessés de septembre se réuniront en un banquet aux anniversaires de la révolution.

— La statue de la Liberté est sur sa base au champ des Martyrs. Il reste à l'élever d'un pouce au moyen de poutres sous les quatre angles pour soutenir le camion qui la supporte et qui a fait le transport de l'atelier au piedestal en moins de deux heures, par un chemin de fer, sur le pont de quarante pieds de haut et autant de long. Le peuple a circulé en grand nombre au champ des Martyrs pendant toute la journée d'hier. Les curieux et les artistes ont pu très-bien examiner le jeu des machines.

A midi, M. Geefs a dû se réunir dans l'enceinte avec le génie militaire, qui a dirigé l'opération, avec les ministres, des délégués de la régence, de la commission des récompenses, etc., pour arrêter le programme de l'inauguration qui sera pompeuse et promet d'attirer un grand nombre de visiteurs de toutes les villes de la Belgique.

Il n'est pas une maison de la place dont toutes les fenêtres ne soient déjà retenues pour la cérémonie, à laquelle concourra le clergé de la cathédrale et de *Finis-Terra*. Les arbres étant coupés, on verra parfaitement de tous les points.

La statue ne sera dévoilée qu'au jour de l'inauguration, qui aura lieu le lundi 24. Tout sera prêt samedi. On doit les plus grands éloges au zèle et à l'activité de M. Geefs ainsi que de M. Rommel, commissaire conservateur du champ des Martyrs, qui ne quitte pas un instant les travaux.

— L'administration du chemin de fer a été avertie de pren-

tes les questions qu'on lui adressa; sur ses traits immobiles ne se peignit nul étonnement; seulement un sentiment qui ressemblait à de la reconnaissance paraissait lui faire préférer Charles à tous ceux qui l'entouraient. Tout à coup elle éprouva une violente secousse; le premier coup de canon dirigé sur les maisons désertes venait de partir; elle seerra contre son protecteur et, la tête pressée contre sa poitrine, elle regarda les ravages produits par les boulets qui faisaient voler en éclats ces frêles cloisons et ces légères charpentes. Quand ce fut à la maison où elle avait été trouvée de tomber à son tour et que dès la première attaque s'éleva tout un pan de muraille, elle poussa un gémissement à peine articulé, puis retomba dans son insensibilité. L'œuvre de destruction achevée, le poste rentra dans l'inaction, attendant la venue de l'ennemi dont rien ne pouvait plus masquer les approches. Les élèves de l'école s'étaient assis pour prendre un modeste repas, et la jeune fille était toujours là, presque couchée aux pieds de Charles, lorsqu'on vint leur dire que, parmi les nombreux curieux que cette exécution militaire avait attirés, se trouvait un des habitants de ces maisons détruites et qu'il connaissait la pauvre muette qui avait été si près de périr au milieu de ce désastre obligé. On fit approcher le paysan; on lui fit une place dans le cercle, on lui offrit sa part du déjeuner et on l'invita à dire ce qu'il savait. Voici ce qu'il raconta en s'adressant à Charles, car Charles était devenu le héros de cette aventure :

La maison où l'on avait trouvé Elisabeth, c'est ainsi qu'il nomma la jeune fille qui à ce nom ne tourna pas même la tête, était celle d'un ancien soldat que des blessures avaient forcé de se retirer du service; il était venu vivre dans cet endroit avec sa femme et sa fille, et les secours qu'il recevait de l'Hôtel des Invalides s'augmentaient des bénéfices de son commerce de blanchisseur. Ses affaires allaient assez bien et sa fille avait seize ans lorsqu'eut lieu la restauration de 1814. Des troupes furent cantonnées dans les environs de Paris; Grenelle et les lieux voisins eurent des Prussiens. Elisabeth pour son ouvrage allait souvent à la rivière; sa mère ne l'accompagnait pas toujours ou ne restait pas toujours près d'elle. Un jour, dans une querelle de voisins, Lefebvre, le père d'Elisabeth, au milieu des injures que ne lui épargnait pas son adversaire, en-

dre ses mesures dans l'attente d'une affluence considérable de visiteurs aux anniversaires de septembre.

— Le second et dernier essai du nouveau remorqueur de M. Mortier sera tenté vers la fin de la semaine prochaine sur le chemin de fer. L'inventeur, profitant des avis qui lui ont été donnés lors de l'insuccès de sa première expérience, a fait fondre de nouvelles roues et renforcé considérablement toutes les parties supportant le poids du mécanisme. Comme nous l'avons déjà dit, la houille ni la vapeur n'entrent dans la mise en jeu de ce moteur, et l'on conçoit quelle révolution cette découverte doit produire dans l'industrie si elle répond à l'attente de son auteur.

— Les électeurs de Bruxelles seront incessamment convoqués pour nommer aux deux sièges vacans de la régence, qui devront être occupés avant que le roi ne choisisse le bourgmestre et les échevins. On dit que le prince de Ligae se mettra sur les rangs.

— M. Ragenot, notre ancien premier ténor, a définitivement quitté La Haye. Il assistait hier au théâtre de la Monnaie à la représentation de *Gustave*. Il se rend à Toulouse, où il a contracté un engagement.

Bruxelles, le 18 septembre. (3 heures.) — Une tendance à de la faiblesse, voilà tout ce qui distingue la bourse du jour de celles passées, car, pour des transactions réelles, on ne pourrait en citer. Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 7/8 p.; 4 p. c. 94 1/2 A., 3 p. c. 75 3/4. Société Générale titres en nom fl. 838. certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1167 50 (116 3/4) Société Civile 1500 (150) A., Banque de Belgique 1402 150 (140 1/4) A.; Actions-Réunies 1000 (100); Sarslongchamps 1900 (190) A.; Société Nationale 1265 (126 1/2); Société de Commerce 1500 (150) A.; Bois des Namandes 95 (475) P.

L'actif espagnol était plus bas et pour ainsi dire sans affaires, malgré la hausse de Paris; après avoir fait 18 1/8 on est tombé à 18 1/16 pour fermer 18 cour et coté.

Amers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Arden 18 1/16 A. au comptant, P. au 20.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE.

Par ordonnance du 10 septembre, rendue par M. le premier président de la cour d'appel, les assises de la province de Liège, pour le 4^e trimestre 1853, s'ouvriront le mardi 6 novembre. Sont nommés pour les présider : M. le conseiller Mockel, et pour siéger en qualité de juges : MM. Hanen, Grandgagnage, Fleussu et Stas.

Les assises de la province de Limbourg, s'ouvriront le mardi 16 octobre, à Tongres; elles seront présidées par M. le conseiller Mockel.

Les assises de la province de Namur, s'ouvriront le même jour 16 octobre, sous la présidence de M. Grandgagnage, conseiller.

Et les assises de la province du Luxembourg, s'ouvriront à Arlon, le même jour 16 octobre; elles seront présidées par M. Fleussu.

Le service des bateaux à vapeur de la Meuse commencera, entre Liège et Huy, le 1^{er} octobre prochain. Le bateau la *Ville de Liège*, partira tous les jours, de Liège à 8 heures du matin, de Huy à 2 heures après-midi. Les prix des places fixés à 3 frs. de Liège à Huy nous paraissent fort élevés, ainsi que le prix du transport des marchandises.

Le service entre Liège et Namur commencera, dit-on, le 1^{er} décembre prochain.

A l'arrivée des bateaux à Liège, un service d'omnibus, organisé par les soins de l'administration, conduira les voyageurs à domicile.

Il est bien certain que M. Jules Janin a gagné un château. Il raconte sa bonne fortune, dont toutefois il paraît ne pas faire un très grand cas, dans un très-long feuilleton publié aujourd'hui par le *Journal des Débats*. (Nous donnerons demain la partie de ce feuilleton, où il raconte cette bonne fortune.)

— Le 24^e n^o de la liste de Spa vient de paraître; 2752 visiteurs y étaient arrivés à la date du 14 de ce mois.

— M. San-Tiago de Tejada, procureur-général à la cour suprême de justice de Madrid, est passé à Liège, se rendant à Munich et à Vienne. Ce savant espagnol, qui s'occupe avec

tendit le reproche de laisser courtiser sa fille par les soldats étrangers. Lefebvre répondit par le démenti le plus formel; mais lorsque la dispute fut vidée, il voulut savoir ce qui lui avait attiré un outrage aussi sanglant; il chercha, il s'informa, il sut que souvent pendant son travail Elisabeth était visitée par un jeune sergent prussien. La jeune fille à sa rentrée, reçu du vieux soldat les plus énergiques réprimandes, et sous peine des plus terribles châtimens il lui fut défendu de revoir l'étranger. Cette défense arrivait trop tard; en y cédaient Elisabeth eût été encore une fille obéissante; mais on aurait pu l'accuser d'avoir eu bien peu de cœur pour une si grande faute, puisque la crainte suffisait pour la faire renoncer à celui qu'elle aimait.

Quelques jours après (quand les amants sont malheureux ils sont plus causeurs) Elisabeth ne revint à la maison que longtemps après l'heure où elle aurait dû rentrer; la nuit était close, et, en approchant, elle entendit toute la maison ébranlée des menaces de Lefebvre, qui mandait sa fille et l'accusait avec d'affreuses menaces de trahir son pays et son père, un vieux soldat.

Elisabeth n'osa pas se présenter devant lui; elle resta là, assise, près de la porte, toute la nuit; quand le jour parut elle eut peur que son père ne sortit et elle prit la fuite. Elisabeth ne rentra plus, car une voisine lui déclara que son père avait juré par l'empereur, qu'il la trouverait. Mais en 1814, les troupes étrangères restèrent peu en France; le sergent prussien, s'il aimait Elisabeth comme elle méritait d'être aimée, dut éprouver un bien cruel chagrin, car il fut forcé, pour suivre son régiment, de l'abandonner sans savoir ce qu'elle deviendrait.

La pauvre enfant accablée en si peu de temps par un double malheur, un double abandon, n'eût ni la lâcheté de se réfugier dans le vice, ni le courage de chercher des ressources dans son travail; toute entière à sa douleur, elle erra plusieurs jours et plusieurs nuits dans les environs de la maison paternelle, ne vivant que de ce que lui donnait la pitié.

Epuisée de chagrin, de besoin, de fatigue, n'ayant plus même la force d'avoir une volonté, elle fut rencontrée par celui-là même qui dans un moment de vengeance l'avait dénoncée à son père. Il la détermina à venir avec lui chez Lefebvre; elle le suivit ne demandant pas mieux que de

ardeur des sciences morales et politiques qu'il va étudier en Allemagne, reviendra dans deux mois dans notre ville où il se propose de séjourner et de visiter les établissements d'instruction primaire, les écoles industrielles, les prisons, l'université, etc.

— Un ouvrier maçon a été tué avant-hier après-midi, Outre-Meuse, par la chute d'une pierre; ce malheureux, qui est de Grivegnée, laisse une femme enceinte et cinq enfants.

— On dit que l'ouverture de notre théâtre doit avoir lieu dimanche 30 de ce mois, et que le tableau de la troupe ne tardera pas à paraître.

— Les princes Charles et Hermann Wied, ainsi que le prince Philippe de Loewenstein, et leurs suites, sont descendus avant-hier à l'hôtel du Pavillon Anglais, venant de Bruxelles et se rendant à Francfort.

Le sieur Guillaume Delsa demande l'autorisation de mettre en activité une forge placée au bout de la cour de son habitation, rue des Foulons, n° 1055.

On peut former opposition dans la quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Par arrêté royal en date du 3 septembre 1858, le sieur Tiberghien (Edmond), a été nommé vice-consul à Rio-de-Janeiro.

— M. le baron Van der Straeten-Ponthoz, chargé d'affaires du gouvernement belge, a quitté Stockholm, le 6 de ce mois, en vertu d'un congé qui lui a été accordé sur sa demande.

La gestion des intérêts de la mission a été provisoirement confiée à M. Auguste Van der Straeten, attaché de légation.

— Nous apprenons que le travail de la double voie du chemin de fer de Bruges à Ostende avance rapidement.

— La propriété de la feuille *l'Annonce*, vient de passer en d'autres mains; elle a été vendue pour la somme de 500 fr., et c'est M. Jamar qui en a fait l'acquisition.

On écrit de Bruxelles au *Courrier français* :

Une question vitale pour la Belgique est celle de la dette. Il n'est pas possible que la Belgique paie à la Hollande une rente annuelle de huit millions de florins; et quand on la réduirait de moitié, cette contribution de guerre, faisant sortir chaque année du pays le plus clair de son revenu, sans aucune compensation, finirait nécessairement par l'appauvrir. Il a fallu vingt ans à la France pour se relever des désastres de 1815. La Belgique, aux termes des vingt-quatre articles, devrait une rente dont le capital représente près de cinq cents millions de francs. Chaque habitant aurait 5 frs. à payer pour sa part, sous la forme de rente, et plus de 120 francs en capital pour se libérer. Cinq cents millions, c'est le revenu de la Belgique pendant quatre années; c'est l'expropriation de toute richesse acquise, dans un pays où les capitaux sont employés ou engagés, et où la prime de l'argent est de 5 p. c. pour les meilleures maisons.

Si la conférence ne fait pas un nouveau partage de la dette, la Belgique se refusera certainement à payer; et si elle paie, elle sera en état de banqueroute avant trois ans.

Mais ce qui me rassure, et ce qui me fait espérer, au pis aller, le maintien du statu quo, c'est que M. Rothschild vient de contracter un emprunt ouvert pour la Belgique, au prix de soixante-treize francs pour trois francs de rente. Les banquiers comme M. Rothschild n'entreprennent les affaires qu'à coup sûr; et si la Belgique eût été condamnée, même dans la pensée des cours du Nord, elle ne disposerait pas aujourd'hui d'un crédit qui lui permet d'emprunter à 4 p. c.

On écrit d'Ostende, le 17 septembre :

Le Roi et la Reine sont attendus aujourd'hui dans l'après-midi, de retour de Londres.

Malgré le temps variable, vent et pluie fine de temps à autre, les baigneurs sont tous les jours fort nombreux. Vingt-huit petites voitures sont constamment en activité pour les conduire aux bains. Quoique la saison soit déjà avancée, l'eau est toujours tiède.

Le concert donné samedi dernier par M. de Bériot, et M^{lles}

mourir tout d'un coup. Quand le vieux soldat la vit entrer dans sa chambre et en compagnie de cet homme, il eut un de ces accès de démence qui frappent les témoins de semblables scènes de stupide terreur; le voisin resta immobile tandis que Lefebvre bondissant comme un hôte fauve s'élançait sur Elisabeth le poing levé; mais avant qu'il fut arrivé à elle, elle s'était affaissée sur ses genoux détaillés, et, l'œil ouvert et hagard, elle attendait sans dire un mot. Il y avait sans doute quelque chose de bien touchant dans cette résignation, car Lefebvre s'arrêta et reculant peu à peu, alla tomber sur une chaise en sanglotant. Le voisin était sorti. Quand il rentra avec quelques amis, Lefebvre pleurait encore et Elisabeth était toujours dans la même position. Depuis cette époque elle n'avait jamais retrouvé la parole ni la raison.

Pendant tout le temps que le paysan avait parlé, bien des regards s'étaient tournés vers Elisabeth, qui, toujours impassible, avait regardé l'aigle brodé en or sur le pan de l'habit de Charles; on ne s'expliquait pas sa présence dans la maison, car le paysan affirmait que la veille Lefebvre en parlant l'avait placée sur le devant de la charrette qui emportait ses meubles. Tout ce qu'on put conjecturer, c'est que par un instinct auquel bien des animaux obéissent, sans doute dans un moment où son père ne la surveillait pas, elle s'était échappée pour revenir à l'endroit où elle avait coutume de vivre. On ne savait pas où Lefebvre était allé; d'ailleurs il était probable qu'après l'avoir inutilement cherché il viendrait du côté de son ancienne demeure. Il fut donc décidé qu'on garderait ce jour-là au moins Elisabeth, et que lorsque l'affaire serait décidée, chacun emploierait ses protections, sa famille, pour la faire entrer dans quelque maison où l'on essaierait tous les moyens de la guérir.

La journée se passa sans nouvel accident; Elisabeth ne quitta pas Charles. On apprit que les éclaircisseurs qui s'étaient approchés la veille, avant d'attaquer, avait voulu être soutenus par des corps plus nombreux; mais que tout se préparait pour une affaire générale vers Issy pour le lendemain matin. Attendre l'ennemi depuis deux jours, ne l'avoir pas vu, savoir qu'on va se battre à une demi lieue et ne pas y aller, c'est là un acte de courage et de prudence dont peu de jeunes gens sont capa-

Garcia dans la salle de l'Hôtel-de-Ville a réuni une nombreuse société; en un instant la salle était remplie. Ces deux virtuoses ont été constamment applaudis.

Les ouvriers sont occupés depuis hier à enlever le sable et la mauvaise terre depuis la station jusqu'aux abords des fortifications. Ce bout de chemin dont le mauvais état excite de justes plaintes, sera pavé; les omnibus pourront facilement conduire les voyageurs en peu de temps en cette ville.

— On lit dans la Gazette universelle russe : « Un courrier expédié de Teheran par le colonel Duhamel, ministre de S. M. I. près le shah de Perse, arrivé ici le 2, apporte une lettre de ce prince, qui demande formellement l'intervention russe. Un nouveau courrier, porteur de cette demande, a été immédiatement expédié à l'empereur, dont on attend les ordres : en attendant, le ministre de la guerre a pris ses dispositions pour renforcer de 15,000 hommes le corps d'armée stationné dans l'Arménie. »

— Il vient d'être rendu en Amérique une loi pour régler la navigation à vapeur; cette loi ordonne une inspection annuelle du bâtiment à vapeur. Un procès-verbal doit constater la date de la construction du navire et de son entrée au service. La même loi ordonne une inspection semestrielle des chaudières et la rédaction d'un procès-verbal. Une copie de ce procès-verbal sera affichée à bord du bâtiment. Il y aura à bord de chaque bateau le nombre nécessaire de chauffeurs habiles : en cas de négligence, les propriétaires et matres du navire seront responsables de tous dommages causés à la propriété des passagers à bord par l'explosion ou le dérangement de la machine, sous peine de 200 dollars. Toutes les fois que le bâtiment s'arrêtera pour prendre des passagers, du fret ou du charbon, la soupape de sûreté sera ouverte de manière à garder la vapeur dans la chaudière, sous peine de 500 dollars. Les bateaux qui navigueront dans les lacs ou sur l'Océan, s'ils n'ont pas plus de deux cent tonneaux, auront toujours deux chaloupes capables de contenir au moins vingt personnes chacune. Des bateaux plus gros en auront trois. Sous peine de 300 dollars, tout bateau à vapeur portera une machine et une pompe en bon ordre. Il se servira de chaînes en fer au lieu de cordes. Tout bateau à vapeur naviguant entre le coucher et le lever du soleil portera des lanternes, sous peine de 200 dollars. Tout capitaine, pilote, chauffeur ou autre employé à bord d'un bateau à vapeur, dont la négligence, l'inconduite ou l'inattention, auront causé la mort d'un passager, sera jugé coupable d'homicide par imprudence et condamné à dix ans de travaux forcés. Dans toute action contre des propriétaires ou matres des bateaux à vapeur, l'explosion de la chaudière, la chute de la cheminée ou le dégagement nuisible de la vapeur seront considérés comme présomption suffisante pour justifier la prévention de négligence à l'égard du défendeur ou de ses employés, jusqu'à ce qu'il ait pu prouver le contraire.

— Il est question tous les jours de la découverte de nouveaux télégraphes. En voici encore un plus curieux que les autres :

« M. Mase, citoyen de Philadelphie, a monté un nouveau modèle de télégraphe électro-magnétique, qui écrit en signes la dépêche qu'il transmet, de sorte que si personne ne se rencontrait à la station d'arrivée lorsque la machine fonctionne, on trouverait en arrivant la nouvelle qu'on a voulu donner. Cet instrument a été exécuté en grand à Philadelphie et à la distance moyenne de 4 lieues la transmission des nouvelles était instantanée.

— On écrit de Valenciennes, 18 septembre : Duprez a tenu exactement sa parole; parti de Paris samedi à 5 heures du matin, il était à Valenciennes le même jour à 10 heures du soir. M. Tilman était également arrivé. Dimanche il y a eu répétition générale. Hier lundi, la foule s'est pressée de bonne heure aux portes de la salle de spectacle, érigée en salle de concert. Il y a eu concours nombreux, applaudissements frénétiques, succès complet : la voiture de Duprez ne sera pas de taille à emporter la grède de couronnes et de bouquets dont on l'a couvert. (Écho de la Frontière.)

— On lit dans la GAZETTE MÉDICALE de Paris :

« Plusieurs de nos abonnés de Paris et des départements nous ont adressé des observations de choléra-morbus sporadique plus ou moins graves, qui auraient offert quelques-

bles en France. Charles avec deux de ses amis, tandis que les autres dormaient encore et qu'Elisabeth reposait sur son manteau qu'il lui avait abandonné, partit pour voir, au moins comme tirailleur, le commencement du combat et revenir ensuite en toute hâte vers le poste que rien ne menaçait. Il resait encore nuit; avant que le ciel se blanchit derrière eux, ils avaient déjà rejoint des gardes nationaux des postes voisins qui allaient aussi faire le coup de fusil. Quand aux premières lueurs de l'aube on eut reconnu les Prussiens, et qu'on vit des compagnies se diviser en pelotons et les pelotons s'éparpiller en hommes isolés pour commencer l'attaque, on convint de se séparer aussi et d'avancer à distances inégales. Bientôt la ligne se forma, s'étendit, et des coups de feu furent échangés, à mesure que dans cette espèce de chasse on croyait avoir trouvé une occasion favorable.

Charles était à peu près à cinquante pas de l'homme le plus voisin, lorsque de loin il s'entendit appeler par un de ses camarades : « Charles, lui cria-t-il, Charles, Elisabeth t'a suivi! » Et, en effet, en se retournant il vit la jeune fille qui courait à lui; il lui fit signe de se retirer; elle avança toujours, et alors il lui prit les deux mains, et lui montrant Paris que le soleil levant éclairait, il lui dit en haussant la voix d'y retourner. Pendant que son attention était ainsi distraite, il n'avait pas vu un Prussien se glisser d'embuscade en embuscade; il ne l'aperçut qu'au moment où le soldat s'appretait à le mettre en joue; par un mouvement rapide Charles saisit son arme et indiqua l'ennemi à Elisabeth; à la vue de cet uniforme qu'elle avait si bien connu, la folle s'élança en poussant un cri qui resta inachevé, car la balle destinée à Charles l'avait frappée. Stupéfait un moment, Charles vise le soldat qui fuyait; il le manqua; mais au même instant le soldat tombe atteint d'un autre coup qui venait d'être tiré derrière l'élève polytechnique; il se retourne pour voir qui a vengé Elisabeth; un homme dont le costume indiquait un blanchisseur venait de jeter un vieux fusil dont le canon fumait encore, et courait à la jeune fille qui n'avait plus fait un seul mouvement.

(*Courrier français.*)

uns des caractères du choléra asiatique. Sans vouloir nier que cette dernière maladie puisse se reproduire exceptionnellement dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a déjà régné, ce qui a été vu assez fréquemment, nous croyons jusqu'ici qu'il n'y a aucune crainte sérieuse à concevoir sur le retour de cette redoutable maladie. A toutes les époques on a remarqué, vers le mois de septembre, une disposition aux flux de ventre, causée et entretenue par l'usage immodéré des fruits et par le retour des soirées froides faisant suite aux chaleurs du jour. Ce qui se remarque en ce moment ne doit donc pas occasionner jusqu'ici d'inquiétude.»

THÉÂTRE ROYAL. — AVIS.

L'administration demande pour cette année huit choristes surnuméraires de l'un et l'autre sexe; les personnes qui seront admises en cette qualité recevront de suite des leçons du répertoire, pour les mettre, même de chanter leur partie dans les ouvrages auxquels on les destine. La direction tient surtout à avoir de bonnes voix.

On est prié de se faire inscrire avant le huit septembre à la régie du théâtre où l'on indiquera les jours d'examen et les conditions d'admission.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 16 SEPTEMBRE.

Décès : 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir : Louis Libert, houvreur, âgé de 60 ans, rue St-Nicolas-en-Glain, ép. de Marg. Jotay. — Martin Vereecken, canonnier, au 5^e rég. d'artillerie, âgé de 55 ans, en garnison en cette ville. — A. Cath. Ledoux, sans prof., âgé de 85 ans, au béguinage St-Christophe.

Du 17. — Naissances : 10 garçons, 4 filles.

Décès : 3 filles, 2 hommes, savoir : Henri Laurent Ista, prof. pensionné, âgé de 85 ans, rue Porte-St-Léonard, ép. de Me. Jhe. Sondelet. — L. Gadot, manoeuvre, âgé de 46 ans, rue Verd-bois, ép. de Me. Elisabeth. Jhine. Minet.

Du 18. — Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 femme.

Marie Marg. Thonussen, sans prof., âgée de 85 ans, rue Verdbois, veuve de Jacq. Poisson.

ANNONCES.

Une FILLE de probité sachant lire et écrire et faire l'ouvrage d'un ménage, peut se présenter au n° 763, pied du Pont-d'Ile.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

On DEMANDE pour un COMMERCE ETABLI qui peut donner 15 à 20 p. c. de bénéfice, un ASSOCIÉ pouvant disposer de 10 à 12 mille francs. S'adresser, par lettres affranchies, sous les initiales H. R., au bureau du POLITIQUE.

COURS

DE LANGUE ALLEMANDE.

A partir du 15 octobre prochain, M. Frédéric SCHIFFERS reprendra son cours semestriel de langue allemande.

Les leçons se donnent tous les jours, pendant deux heures, à régler entre les élèves inscrits.

La rétribution est de 10 francs par mois.

On peut se faire inscrire chez le professeur, rue Neuve, derrière le Palais, n° 80.

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—53.

UNE PETITE FILLE ABANDONNÉE DANS LE CREUX D'UN ROCHER.

Il y a six jours, M. E. N., rédacteur de *l'Ami de la Cité* du Pu-de-Dôme, était allé se promener à cheval dans la montagne, à quelques lieues de Clermont. Surpris par la nuit au milieu de chemins isolés, et craignant de tomber dans les précipices, il prit le parti d'attacher son cheval à un arbre et d'attendre le jour pour retourner à Clermont. M. E. N., fort peu enchanté de son aventure, était assis depuis une heure environ dans un taillis quand un bruit étrange se fit entendre près de lui. Il se leva non sans une certaine émotion et cria : « Qui est là ? » Personne ne répondit, mais le bruit continua. C'était une sorte de grognement humain qui semblait sortir de l'anfractuosité d'un rocher, M. E. N., poussé par un sentiment d'humanité, s'avança vers l'endroit d'où provenait cette voix plaintive. Arrivé à une pierre que la terre fortement foulée qui l'entourait indiquait comme ayant été récemment soulevée, il la soulève à son tour et n'est pas peu surpris de voir briller dans l'ombre, au fond d'une profonde excavation, deux yeux dont l'animation l'effraya.

Doutant s'ils appartenait à un être humain ou plutôt à quelque animal malfaisant, il s'approche avec précaution et appelle d'une voix forte. Un gémissement qu'il reconnut pour être celui d'un enfant lui répondit. Il s'approche aussitôt de la malheureuse créature vers laquelle la Providence l'envoyait, la prend dans ses bras, l'emporte hors de la grotte et découvre à la faveur de la lune, que c'est une petite fille à laquelle la cruauté la plus infâme avait refusé même le plus léger vêtement, et qui ne peut articuler un seul son. Chargé de ce singulier fardeau, M. E. N. s'empressa, au risque de rencontrer un des précipices qu'il voulait éviter tout à l'heure, de se rendre au plus prochain village qu'il gagna à grand-peine, et déposa l'objet de sa sollicitude à la maison commune, où il fut dressé procès-verbal des faits. Les perquisitions les plus minutieuses, dirigées par M. le procureur du roi avec un zèle et une attention des plus louables, n'ont pu mettre encore l'autorité sur les traces des parents infâmes qui se sont rendus coupables d'un crime aussi révoltant.

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 3 heures après-dînée, le notaire MOXHON

VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Hors-Château, UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie, et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment et écurie, sise à Liège, quai St-Léonard, N° 18, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart.

Cette maison a droit de passage par la ruelle qui la longe du côté de Liège; par sa position au bord de la Meuse, elle convient principalement à un commissionnaire.

S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions, en l'étude du notaire MOXHON, 1291

A Surenchérir

D'UN 20^{me} DU PRIX,

en l'étude du notaire MOXHON, à Liège, jusqu'inclus le 2 OCTOBRE,

UNE MAISON

AVEC COUR,

ADJUGÉE PROVISoireMENT POUR LE PRIX DE 2675 FRANCS, sise à Liège, Quai de l'Ourte, N° 1011, joignant d'un côté à un terrain vide, faisant le coin de la rue Roture, de l'autre à la maison N° 1012, occupée par le sieur Decharneux. 1292

Suivant procès-verbal reçu par M^e HOUBAER, notaire à Seraing, il a été

ADJUGÉ AU PRIX DE 15,000 FRANCS,

UNE

BELLE ET VASTE MAISON

avec écuries, pompes, remise grange, et 50 ares de jardin et verger, situés à Engis. On peut jusqu'inclus le 1^{er} Octobre, à midi, SURENCHÉRIR ces immeubles d'UN 20^e. 1293

Vente définitive

SANS RÉSERVE D'INFIRMATION NI DE SURENCHÈRE

Le MERCREDI 26 SEPTEMBRE courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA, en son étude, rue Féronstrée, 4a

BELLE MAISON

N° 91, faubourg Ste-Marguerite, en cette ville, avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, grand jardin, etc. S'adresser audit M^e DUSART. 1294

Passage Lemonnier.

L'OUVERTURE AURA LIEU LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.

Il reste à LOUER PLUSIEURS MAISONS CONVENEABLES pour les commerces de châles, soieries, modes, nouveautés, horlogerie, bijouterie, etc., etc., un bel établissement de pâtisseries-confiseurs et un grand local richement décoré pour café-restaurant.

Chaque maison est entièrement indépendante, elle se compose de caves, office avec deux pompes, rez de chaussée, trois étages, grenier, etc., et réunit toutes les facilités désirables.

Les prix de location ont été établis à un taux avantageux, pris égard à celui des maisons de commerce dans les différentes localités de la ville.

S'adresser à M. LEMONNIER, architecte, rue de l'Université. 1179

Collège et Pensionnat DE VISÉ.

Cet Institut, qui depuis un an est sous la direction de M. l'abbé NOVENT, comprend l'ENSEIGNEMENT de la Doctrine Chrétienne, les Langues Française, Latine, Grecque, Allemande, Anglaise et Hollandaise; l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Physique, le Cours Commercial et le Dessin.

Le cours complet est de cinq ou de six ans d'après l'intelligence des élèves.

La pension est de 400 frs., la demi-pension de 200.

Les élèves externes paient par an dans les deux classes inférieures 56 frs., dans les autres 48 frs.

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU 8 OCTOBRE. 1281

VENTE

D'UN

beau corps de ferme,

SIS

A FRONVILLE, CANTON DE ROCHEFORT, ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 11 heures du matin,

Le sieur Charles Lobet, de Fronville, et ses enfants, vendront publiquement et définitivement, à la recette et par le ministère du notaire PETITHAN, à Marche, chez le sieur Demblon, cabaretier à Rahet, à 5 minutes dudit Fronville,

un corps de ferme,

Composé de maison d'habitation, renfermant une excellente fontaine, bâtiments d'exploitation, avec cour, jardin et verger à côté, le tout tenant ensemble, contenant 44 ares 25 c. situé à Fronville.

2^e 14 hectares 20 ares 40 c. de terres labourables de 1^{re} classe.

5^e 3 id. 14 id. 20 c. de très-bons prés.

4^e 8 id. 18 id. » de bois futaie sur taillis et taillis de très-belle croissance, le tout prêt à exploiter.

Cette propriété, par sa situation à côté de l'Ourte, dans l'un des plus beaux vallons qu'arrose cette rivière, offre beaucoup d'avantages tant sous le rapport du commerce que des agréments.

La vente aura d'abord lieu en détail et ensuite en masse.

A 5 ANS DE CREDIT.

S'adresser au notaire PETITHAN, à Marche, pour obtenir les renseignements nécessaires. 1171

VENTE

D'UN

très-beau Domaine

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE,

SITUÉ A SOY, CANTON D'ÉRÉZÉE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

LUNDI 24 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Madame la Douairière, baronne de CASSAL et ses enfants rentiers à MEISSEMBOURG, POUR SORTIR DE L'INDIVISION, VENDRONT PUBLIQUEMENT, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche,

un superbe domaine,

SITUÉ A SOY, CANTON D'ÉRÉZÉE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ,

Composé de TRÈS-BONS BATIMENS d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, vergers, prés, pâtures, terres labourables, trieux, bois, hayes et broussailles, CONTENANT ENSEMBLE 525 hectares 59 ares 52 centiares.

Comme on extrait des minerais en fer tout autour des propriétés de ce domaine, il est évident qu'elles en renferment dans leur sein.

Tous les bâtiments sont en très-bon état, tous aussi sont construits en pierres, briques, couverts en ardoises, et assurés contre l'incendie pour une somme de 40,000 francs, dont tous les frais sont payés jusqu'au 31 mai 1841.

Tous les prés et terres sont généralement de première classe.

Les bois dont l'essence dominante est le chêne, sont garnis d'un très grand nombre d'arbres de très belle élévation, propres pour usines, etc., etc. et par le mode suivi dans l'exploitation, l'acquéreur aura l'avantage de pouvoir exploiter dans toutes les parties sans nuire aucunement à la re-croissance.

Ce domaine placé dans l'un des plus beaux sites du pays, traversé par des ruisseaux, riches en truites et écrevisses, possédant dans ses bois toutes espèces de gibiers, offre conséquemment beaucoup d'avantages. Par leur force il peut être créé sur ces ruisseaux différents genres d'établissements.

MODE DE VENTE:

Cette propriété sera d'abord exposée en vente en 5 lots, qui ensuite seront réunis. — Le 1^{er} lot comprendra: 1^o le corps de ferme et biens en dépendant, sauf le pré suivant; 2^o les hayes et broussailles, contenant le tout, 121. 79. 65.

Le 2^e lot, un pré à Ny, tenant de tous côtés à madame la comtesse de Mérode. 7. 02. 54.

Le 3^e lot, le bois dit la forêt, derrière les bâtiments de ce domaine. 121. 45. 16.

Le 4^e lot, le bois dit la roumière 55. 98. 83.

Le 5^e lot, le bois dit relanheyd. 37. 53. 56.

Total égal. 525. 59. 52.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour voir le plan de ce domaine au notaire PETITHAN, à Marche, pour connaître les conditions de la vente à madame la baronne de CASSAL à Meissembourg, et audit notaire, et pour voir la propriété aux fermiers et gardes de ce domaine audit Soy.

Cette vente pourra se traiter de gré à gré, avant le jour fixé pour l'adjudication, et avec les propriétaires et le même notaire PETITHAN. Qu'en se le dise. 1170

LUNDI 24 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin, M^e LAMBINON, notaire à Liège,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude place derrière l'Hôtel-de-Ville,

Deux Maisons

tenant l'une à l'autre, cotées 158 et 159, situées rue du Vinta, Hors-Château, à Liège. S'adresser au dit M^e LAMBINON.

Le VENDREDI, 28 SEPTEMBRE courant, à 10 heures,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

devant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, à ce commis.

UNE MAISON

EN BON ÉTAT,

avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, etc., située à Liège, rue Porte-aux-Oies, N° 555.

Cette maison et les bâtiments joignant à l'eau sont propres, par leur situation, à toute espèce de fabrique ou établissement industriel. 1257

BOURSES.

PARIS, LE 17 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 85	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 40	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2640	Dettes actives.	—
Obl. la vil. de Par.	1167 50	Id. passive.	—
Emprunt belge.	104 1/4	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 20
Banque de Belgiq.	1440	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 17 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette activ.	101 5/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	35 5/4	POL. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 15/16	ESPAGNE. E. Ard.	18 5/4
Obl. synd. d'am	95 1/4	Dito grad.	—
» 3 1/2.	79 7/16	Dettes diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	108	» nouv.	—
» nouvelle.	—	» passive.	—
RUSSIE. Hope et Co	105 1/2	AUTR. Métall. 5.	105 7/8
» 1829, 5.	105 5/4	BRES. Obl. à Lond.	82 1/2
Inscr. au gr. livre	09 5/8		

ANVERS, LE 18 SEPTEMBRE.

ANVERS. Def. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 1/2	A
» Det. diff.	40 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	P
Empr. de 48 mill.	101 5/4	A Et. Rom. Lev. 1852.	101	
Id. de 30 mill.	91 5/4	P Cert. à A. 1854.	100 1/4	A
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			

CHANGES.

AMSTERD. C. jours.	1 1/2	no p.	P
Id. 2 mois.	—		
Rotterdam. C. jours.	5 1/8	no p.	A
Id. 3 mois.	—		
Paris. C. jours.	pair		A
Id. 2 mois.	5 1/8	0/0 p.	A
ESPAGNE. C. jours.	40 5		P
Londres. C. jours.	40 1/2		P
Id. 2 mois.	40 1/2		P
FRANCOFORT. C. jours.	35 15/16		A
Id. 3 mois.	—		
BRUXELLES et Gand.	—		

BRUXELLES, LE 18 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 7/8 et	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 1/2	Mutualité.	116 3/4
Id. de 37 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	100
Emp. de Paris. G.	1750	Borinage.	—
S. de Comm. de C.	150	Houyoux.	—
B. de Belgique.	140 1/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	150
Idem.	100	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	122	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	126 1/2	Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscr.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/2
Sars-Longscham.	190	Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardois.	18
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	130	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	118	Passives.	—
Verrer. de Charl.	—	Brsil. E. de Roth.	81 1/2
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4

VIENNE, LE 11 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 7/10. — Actions de la Banque, 1444 5/8.

PLACE D'ANVERS, LE 18 SEPTEMBRE.

Marchandises. — Cafés. Depuis hier les affaires se sont ralenties. On a seulement traité 150 balles Batavia à 51 cents et quelques petits lots de St Domingue de 27 5/8 à 28 cents en consommation.

Les Brésil n'ont donné lieu à aucune affaire. Sucres. — Les hautes prétentions des détenteurs paralysent les transactions; nous n'avons aucune affaire digne d'attention à rapporter. Cuir et tabacs sans affaires.

Imprimerie de J.-Bte Nosseur, rue du Pol-d'Or, N° 622, à Liège.